

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 50/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/11/2018	L'an deux mil dix huit le six décembre à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 06/12/2018	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 19          Votants : 25          Ayant donné procuration : 6          Absents excusés : 0          Absents : 2          Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.  <i>Étaient représentés :</i> VILMINOT Pascal, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory.
<b>OBJET :</b>  <i>Remplacement chaudière –          bibliothèque/périscolaire          /logement</i>	<i>Procurations données :</i> VILMINOT Pascal a donné procuration à GRISEY David, LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, NOIROT Catherine a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à JELIC Céline, GLAB Grégory a donné procuration à DURY Bernard.  <i>Absents :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Nathalie ATAR est nommée secrétaire de séance.

Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat(e) de l'appel à projet ministériel « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 « Économies d'énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Économie d'Énergie – CEE aux collectivités territoriales, et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupeur » :

- il assiste le Bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

**SOUS - PREFECTURE**  
 12 DEC. 2018  
 MONTBELIARD

Dans ce cadre, la commune de Bavans souhaite déposer un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour le projet de remplacement de la chaudière du bâtiment « bibliothèque/périscolaire/logement », dont l'éligibilité devra être confirmée par le pôle national CEE.

Le projet de financement est le suivant :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Intitulé de l'opération	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Remplacement de la chaudière bibliothèque/périscolaire/logement	17 943.95 €	Autofinancement (100%)	17 943.95 €
<b>Total HT</b>	<b>17 943.95 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>17 943.95 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif « Économies d'énergie dans les TEPCV » ;
- approuve le plan de financement du projet, tel qu'il figure ci-dessus ;
- acte que les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la commune ;
- s'engage à informer Pays de Montbéliard Agglomération du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- s'engage à apposer les logos TEPCV, et Pays de Montbéliard Agglomération sur tous les supports associés au projet et à communiquer sur sa réalisation ;
- engage la commune à se substituer à la défaillance des financeurs.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/12/2018

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 06/12/2018

Publiée le 06/12/2018.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

